

ASSOCIATION QUIMPERLE - NARA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MARS 2002

RAPPORT MORAL et D'ACTIVITES

Introduction

Ce rapport concerne la deuxième d'existence de l'association QUIMPERLE - NARA dont la déclaration en préfecture a été effectuée le 1er février 2000

Rapport moral

Les buts de l'association définis aux articles 2 et 3 de nos statuts sont les suivants : développer des relations d'amitié et de coopération culturelle, sportive, touristique sociale, et économique; réaliser et promouvoir une coopération Nord Sud et en particulier avec la ville NARA au MALI.

La deuxième année de fonctionnement de notre association a été moins dense que la première. Les activités de l'association à QUIMPERLE se sont partagées entre :

- l'organisation de manifestations pour faire connaître l'association et récolter des fonds
- la préparation et l'organisation de manifestation culturelles sur le thème de l'Afrique à Quimperlé
- le suivi des premiers projets de coopération
- diverses réflexions, recherches et projet de coopération (école, solaire, artisanat, monographie)

L'ensemble de ces activités a été effectué dans l'esprit des statuts de notre association.

L'association est aujourd'hui bien connue dans le pays de Quimperlé et une réflexion plus approfondie sur un projet de jumelage en collaboration avec les élus de la ville de Quimperlé et Citées Unies France doit être engagée

Rapport d'activités

Les activités de l'association depuis la dernière assemblée générale ont été les suivantes :

- Suivi des échanges épistolaires entre les écoles de Quimperlé et de Nara engagés depuis deux ans
- expédition des livres collectés dans les écoles de Quimperlé
- Participation au forum des associations à Quimperlé le 15 Septembre
- Organisation du Festival Cinéma avec la venue d'Abderhamane Sissako réalisateur de La vie sur terre (150 entrées environ)
- Organisation de l'exposition de peintres Sénégalais au Présidial avec l'association DIAPO et Michel Léon
- Opération bol de Riz aux collègues J. Ferry et H. De la Villemarqué
- Organisation du Loto le 13 janvier (350 personnes)
- Mise en route de la vente permanente d'artisanat à la boutique de commerce équitable
- diverses expositions et projections dans les écoles et collègues correspondants avec Nara

L'association a organisé une réunion mensuelle à laquelle ont participé une dizaine de personne en moyenne le bulletin mensuel est adressé à 45 personnes environ.

Un seul voyage à Nara cette année avec deux personnes et ceci pour diverses raisons : les attentats du 11 septembre, le manque de disponibilité de certains membres, la coïncidence de la coupe d'Afrique des nations avec le voyage de février.

Les actions de l'association sont toujours animées par des commissions
commission santé : A. Queinnec
commission scolaire : I. Le Douaron
commission femmes artisanat : D. Scélo
commission culture: E. Scélo F. Postic

Les projets pour l'année à venir sont les suivants ;

Construction de l'école de Ker El Gagny
Mise en route effective des bibliothèques scolaires
Poursuite des pharmacies scolaires
Renouvellement du festival du cinéma africain
Projet de tréfilage (fabrication de grillage)
Appui à la remise en service de la radio locale
Projet de banque de semences avec le centre de promotion féminine
Projet de jardin maraîcher avec l'APDF association féminine
Organisation d'une conférence sur le thème de la coopération Nord Sud

Après lecture du bilan financier par le trésorier de l'association, les rapports moral, d'activité et financiers ont été adoptés à l'unanimité

Conseil d'administration

17 membres à jour de leur cotisations étaient présents à l'assemblée générale.
2 membres avaient fait parvenir un pouvoir pour les élections.

Quatre membres du conseil d'administration étant démissionnaires il a été procédé à l'élection du nouveau conseil qui à lui même aussitôt élu le nouveau bureau. la composition en est la suivante:

Yves SCHRYVE Président
Eugène SCELO Vice président
Antoine QUEINNEC Secrétaire
Marie Hélène LABORDE Secrétaire adjointe
Christian VILLEMUR Trésorier
Michel THIBAUT Trésorier adjoint
Monique LAMOUR membre
Michel LANCIEN membre
Rosita AGUILLARD membre
Jean Marie VIRIOT membre
Yves LANCIEN membre
Gilbert CHRETIEN membre

L'association compte 36 membres de huit communes du pays de Quimperlé ayant versé leur cotisation,

L'assemblée générale s'est poursuivie par un libre échange sur les fonctionnements de l'association avec les représentants du comité de jumelage QUEVEN KORO

Après le repas nous avons pu visionner un reportage de TV Breizh sur le voyage d'un groupe de danseurs et de sonneurs d'Hennebont à Mourdiah en novembre 2000

ASSOCIATION QUIMPERLE - NARA

Pouffang
29300 QUIMPERLE

Préfecture du Finistère
Direction de la réglementation
Bureau des associations

QUIMPERLE le 12 mai 2002

Monsieur le Préfet

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 1er Juillet 1901 et de l'article 3 de son décret d'application du 16 août 1901, que, lors de son assemblée générale en date 24 mars 2001, l'association QUIMPERLE NARA dont le siège est à Pouffang QUIMPERLE, et qui a été déclarée le 1er février 2000, a procédé au renouvellement du bureau, composé désormais comme suit

Mr Yves SCHRYVE de nationalité française, domicilié à QUIMPERLE, exerçant la profession d'ingénieur, président sortant réélu,

Mr Eugène SCELO, de nationalité française, domiciliée à QUIMPERLE, retraité vice président entrant.

Mr Antoine QUEINNEC de nationalité française, domicilié à RIEC SUR BELON, exerçant la profession de pharmacien, secrétaire entrant,

Mme Marie Hélène LABORDE de nationalité française, domiciliée à BANNALEC, exerçant la profession d'infirmière, secrétaire adjointe entrante

Mr Christian VILLEMUR de nationalité française, domicilié à QUIMPERLE, exerçant la profession d'intendant, trésorier sortant réélu,

Mr Michel THIBAUT de nationalité française, domicilié à QUIMPERLE, exerçant la profession de retraité, trésorier adjoint sortant réélu,

Nous vous demandons de bien vouloir nous délivrer récépissé de la présente déclaration.

En outre l'assemblée générale extraordinaire convoquée le même jour et juste après l'assemblée générale ordinaire à procédé à une modification des statuts et ajouté à l'article 9 intitulé Conseil d'administration bureau le paragraphe suivant :

Les membres du bureau élus par le conseil d'administration ne pourront exercer la même fonction au sein de ce même bureau pendant plus de trois années consécutives

Cette modification a été adoptée à l'unanimité des présents soit 17 membres à jour de leur cotisation

Pièces jointes : feuille de présence, émargement du bureau sortant et du bureau entrant

Fait à QUIMPERLE le 29 mars 2002

Le président sortant

Le président entrant

Le vice président sortant

Le vice président entrant

Le secrétaire sortant

Le secrétaire entrant

le secrétaire adjoint sortant

le secrétaire adjoint entrant

le trésorier sortant

le trésorier entrant

le trésorier adjoint sortant

le trésorier adjoint entrant